
Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 12 novembre 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p.4)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p.4)
Appel nominal	(p.4)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p.4)
Adoption des procès-verbaux des Commissions permanentes des 10 septembre et 8 octobre 2018	(p.4)
N° CP-2018-2704	
<i>Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire pour la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2705	
<i>Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec Réseau de transport d'électricité (RTE) en faveur du développement du territoire -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2706	
<i>Exercice 2018 - Budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2004-2018 -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2707	
<i>Charly - Garantie d'emprunt accordée à la Société en commandite par actions (SCA) Foncière habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)</i>	(p.10)
N° CP-2018-2708	
<i>Décines Charpieu - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2709	
<i>Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'aménagement et de la construction (OPAC) de l'Isère auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2710	
<i>Givors - Lyon 6° - Montanay - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2711	
<i>Lyon - Vénissieux - Vaulx en Velin - Saint Didier au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Oullins - Irigny - Saint Priest - Villeurbanne - Neuville sur Saône - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2712	
<i>Lyon - Caluire et Cuire - Saint Genis les Ollières - Vénissieux - Vaulx en Velin - Oullins - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2713	
<i>Lyon 6° - Garantie d'emprunt accordée à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Fénelon Trinité auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERA) -</i>	(p.10)
N° CP-2018-2714	
<i>Lyon 7° - Vaulx en Velin - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) SEM Patrimoniale du Grand Lyon auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes - Transfert de garantie d'emprunt du projet situé 299 avenue Jean Jaurès à Lyon au profit de l'achat d'un bâtiment situé avenue Gabriel Péri - rue Bachelard à Vaulx en Velin - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2013-4246 du 10 juin 2013 -</i>	(p.10)

N° CP-2018-2715	<i>Lyon 7° - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
N° CP-2018-2716	<i>Lyon 8° - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2717	<i>Marcy l'Etoile - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole Centre-Est -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2718	<i>Pierre Bénite - Givors - Grigny - Vénissieux - Bron - Lyon - Saint Genis les Ollières - Mions - Neuville sur Saône - Albigny sur Saône - Sainte Foy lès Lyon - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Craponne - Caluire et Cuire - Corbas - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2719	<i>Sathonay Camp - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2720	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2721	<i>Villeurbanne - Saint Priest - Vénissieux - Mions - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2722	<i>Licence d'utilisation de la marque BLEND WEB MIX de la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat de licence de marque avec l'association la Cuisine du web -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2723	<i>Accident fluvial du 2 avril 2013 impliquant le bateau VIKING EUROPE - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société VIKING et la société PREMICON RHEIN DONAU FLUSSSCHIFFFAHRTS GMBH ET CO KG -</i>	(p. 11)
N° CP-2018-2724	<i>Maintenance des systèmes d'automatisme et programmation sur les installations du service usines de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de service à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2725	<i>Pierre Bénite - Fourniture de pièces détachées et réparations des pompes à boues déshydratées haute pression à piston et équipements périphériques installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite - Lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2726	<i>Convention pour l'utilisation et la gestion des logiciels et base de données partagés avec le Département du Rhône dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2727	<i>Convention-cadre de partenariat entre la Métropole de Lyon, le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) et l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) pour la période 2019-2022 -</i>	(p. 12)
N° CP-2018-2728	<i>Marcy l'Etoile - Protocole d'accord transactionnel à signer avec les consorts Delorme, la Commune de Marcy l'Etoile et la société BIOMERIEUX -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2729	<i>Mission d'appui à la négociation et au contrôle de la concession de distribution publique d'électricité - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 13)
N° CP-2018-2730	<i>Demande de subvention auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI) pour la structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique sur le territoire métropolitain -</i>	(p.5)
N° CP-2018-2731	<i>Prestations de fournitures, mise en œuvre, maintenance et prestations associées d'une solution de gestion des activités de la protection maternelle et infantile : dossier médical et statistiques - Lancement de la procédure concurrentielle avec négociation - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p.5)
N° CP-2018-2732	<i>Compte-rendu des déplacements autorisés des élus - Période du 1er août au 30 septembre 2018 -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2733	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Désaffectation et déclassement des parcelles de terrain nu cadastrées BD 53 et BD 130 pour partie et situées 153 cours Emile Zola -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2734	<i>Prestations de reprographie pour les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2735	<i>Location de bâtiments modulaires pour cuisines provisoires sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 14)
N° CP-2018-2736	<i>Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue Mauverny et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Nicola -</i>	(p.5)

N° CP-2018-2737	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 51 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux époux Abdi -</i>	(p.5)
N° CP-2018-2738	<i>Fleurieu sur Saône - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de diverses parcelles de terrain nu situées rue de Tourmeyrand, angle rue des Artisans et appartenant à la Ville -</i>	(p.5)
N° CP-2018-2739	<i>Fleurieu sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 2 bis rue de l'Ancienne Eglise et appartenant à M. et Mme Doeuvre -</i>	(p.5)
N° CP-2018-2740	<i>Fontaines sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 23-25-27 avenue Simon Rousseau et appartenant aux copropriétaires de la résidence La Chenelette -</i>	(p.5)
N° CP-2018-2741	<i>Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue du Docteur Schweitzer et appartenant à la Commune -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2742	<i>Lyon 3° - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 22,23,30,31,32 et 33 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 45-47 rue Paul Bert et 237 à 239 rue Vendôme et appartenant à la SA d'HLM Gabriel Rosset - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit ensemble immobilier</i>	(p.6)
N° CP-2018-2743	<i>Lyon 5° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 36 rue Docteur Edmond Locard et appartenant à M. et Mme Genin -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2744	<i>Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 33 rue Paul Cazeneuve et appartenant à la société Bouygues Immobilier -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2745	<i>Lyon 9° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées 12 rue des Docteurs Cordier à l'angle de l'impasse de la Mouchonne et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Les jardins de l'île Barbe -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2746	<i>Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu 59 rue Gambetta et appartenant aux conjoints Perrier -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2747	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, située rue des Verchères et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2748	<i>Grigny - Développement urbain - Secteur La Rotonnière - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, d'une maison située 30 rue de la Grande Rotonnière -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2749	<i>Lyon 3° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon d'un terrain bâti situé 25 rue de l'Espérance -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2750	<i>Saint Genis Laval - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, de 6 lots de copropriété dans un ensemble immobilier situé 126-128 avenue Georges Clémenceau -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2751	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession, à titre onéreux, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de 3 parcelles de terrain cadastrées BD 53, BD 130p1 et BD 130p3 situées 153 cours Emile Zola -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2752	<i>Rillieux la Pape - Equipement public - Institution, à titre gratuit, au profit de M. et Mme Firetto, d'une servitude de passage sur les parcelles de terrain métropolitaines cadastrées AE 492 et AE 316, AC 480 et AC 503 situées chemin des Balmes - Approbation d'une convention -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2753	<i>Tassin la Demi Lune - Equipement public - Institution d'une servitude, à titre onéreux, au profit de la société GRTgaz, pour l'installation d'un dispositif de protection cathodique d'un ouvrage de transport de gaz sur les parcelles de terrain cadastrées AN 279 et AN 280 situées avenue Franklin Roosevelt - Approbation d'une convention -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2754	<i>Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Laurent Bernoux, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint-Bonnet-de-Mure - Approbation de la convention d'indemnisation -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2755	<i>Saint Priest - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, suite à exercice du droit de préemption, d'un tènement industriel situé 25 rue Aristide Briand et appartenant à la société Solyem - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel -</i>	(p.6)
N° CP-2018-2756	<i>Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en évaluation des politiques publiques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p.8)
N° CP-2018-2757	<i>Caluire et Cuire - Fontaines Saint Martin - Lyon 3° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p.13)
N° CP-2018-2758	<i>Marché public de prestations intellectuelles pour la mise en oeuvre d'un registre d'enquête publique dématérialisé concernant la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Protocole d'accord transactionnel avec la société CDV -</i>	(p.15)

N° CP-2018-2759	<i>Accord-cadre de partenariat avec UNITEX Auvergne-Rhône-Alpes et INTERSOIE en faveur du développement de la filière textile sur le territoire de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 15)
N° CP-2018-2760	<i>Feyzin - Irigny - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Solaize - Vénissieux - Vallée de la chimie - Etude pré-opérationnelle pour la mise en oeuvre du volet habitat du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) -</i>	(p. 16)

Présidence de monsieur David Kimelfeld Président

Le lundi 12 novembre 2018 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 2 novembre 2018 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Grivel (pouvoir à M. Vincent), Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), MM. Eymard, Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz).

Absent non excusé : M. Barral.

Membres invités

Présent : M. Devinaz

Absente excusée : Mme Runel.

Absents non excusés : MM. Gouverneyre et Lebuhotel

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard), Geoffroy (pouvoir à M. Longueval) et M. Philip (pouvoir à Mme Laurent).

Adoption des procès-verbaux des Commissions permanentes des 10 septembre et 8 octobre 2018

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des Commissions permanentes des 10 septembre et 8 octobre 2018. Si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).

N° CP-2018-2730 - Demande de subvention auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI) pour la structuration d'un réseau d'acteurs de l'inclusion et de l'innovation numérique sur le territoire métropolitain - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° CP-2018-2731 - Prestations de fournitures, mise en œuvre, maintenance et prestations associées d'une solution de gestion des activités de la protection maternelle et infantile : dossier médical et statistiques - Lancement de la procédure concurrentielle avec négociation - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2018-2730 et CP-2018-2731. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il y a 2 dossiers. Le 1^{er} dossier n° CP-2018-2730, concerne une décision qui consiste à solliciter des financements auprès du FEDER. Comme vous en avez entendu parler récemment, près de 13 millions de français se sont éloignés aujourd'hui du numérique et ont du mal à s'insérer dans ce monde qui se prépare. Par ailleurs, nous avons cet objectif de nous engager sur un développement métropolitain équilibré et fait le choix sur notre démarche "Métropole intelligente", d'embarquer des quartiers en politique de la ville. Il s'agit par ce premier dossier de faire une demande de financement FEDER pour 2 actions :

- la 1^{ère} consistera à mobiliser un réseau d'acteurs de médiation à l'innovation numérique dans ces quartiers,
- la 2^{ème} consistera à pouvoir déployer notre démarche "Métropole intelligente" sur ces quartiers en politique de la ville, avec des actions de médiation telle que "Fréquence écoles", sur l'éducation populaire, qui va se tenir pas seulement sur la Ville de Lyon, mais également dans 3 autres communes.

Le montant demandé est de 164 542 € TTC, pour une action qui viendra à contribution à hauteur de 93 000 €.

Le 2^{ème} dossier, le numéro CP-2018-2731, concerne la nouvelle étude que nous avons récemment conduit de l'ensemble de nos systèmes d'information sur le périmètre de la solidarité, pour construire un plan de transformation de ce système, au regard des fortes attentes sur ces différents métiers de la solidarité, que nous avons récupéré en termes de compétences et également le constat d'une forte obsolescence des applications existantes. Nous avons pu identifier un portefeuille d'environ une cinquantaine de projets à lancer sur ce mandat, pour un coût total de 5 millions d'euros. Dans la décision qui vous est proposée, nous souhaitons transformer l'application SOLIS, qui porte sur les métiers de la protection maternelle infantile. Cette application est obsolète et nécessite un remplacement. Pour cela, nous souhaitons engager une commande dans une fourchette de 120 000 € HT à 400 000 € HT.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2018-2736 - Craonne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située rue Mauvernay et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Nicola - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2737 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Vallée de la chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 51 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux époux Abdi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2738 - Fleurieu sur Saône - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, de diverses parcelles de terrain nu situées rue de Tourneyrand, angle rue des Artisans et appartenant à la Ville - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2739 - Fleurieu sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 2 bis rue de l'Ancienne Eglise et appartenant à M. et Mme Doeuvre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2018-2740 - Fontaines sur Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 23-25-27 avenue Simon Rousseau et appartenant aux copropriétaires de la résidence La Chenelette - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

- N° CP-2018-2741** - Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située avenue du Docteur Schweitzer et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2742** - Lyon 3° - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, des lots n° 22,23,30,31,32 et 33 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 45-47 rue Paul Bert et 237 à 239 rue Vendôme et appartenant à la SA d'HLM Gabriel Rosset - Annulation de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété dudit ensemble immobilier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2743** - Lyon 5° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 36 rue Docteur Edmond Locard et appartenant à M. et Mme Genin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2744** - Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de parcelles de terrain nu situées 33 rue Paul Cazeneuve et appartenant à la société Bouygues Immobilier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2745** - Lyon 9° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées 12 rue des Docteurs Cordier à l'angle de l'impasse de la Mouchonne et appartenant à la société civile de construction vente (SCCV) Les jardins de l'île Barbe - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2746** - Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu 59 rue Gambetta et appartenant aux conjoints Perrier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2747** - Vaulx en Velin - Développement urbain - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu, située rue des Verchères et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2748** - Grigny - Développement urbain - Secteur La Rotonnière - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, d'une maison située 30 rue de la Grande Rotonnière - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2749** - Lyon 3° - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon d'un terrain bâti situé 25 rue de l'Espérance - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2750** - Saint Genis Laval - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, de 6 lots de copropriété dans un ensemble immobilier situé 126-128 avenue Georges Clémenceau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2751** - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Cession, à titre onéreux, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) de 3 parcelles de terrain cadastrées BD 53, BD 130p1 et BD 130p3 situées 153 cours Emile Zola - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2752** - Rillieux la Pape - Equipement public - Institution, à titre gratuit, au profit de M. et Mme Firetto, d'une servitude de passage sur les parcelles de terrain métropolitaines cadastrées AE 492 et AE 316, AC 480 et AC 503 situées chemin des Balmes - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2753** - Tassin la Demi Lune - Equipement public - Institution d'une servitude, à titre onéreux, au profit de la société GRTgaz, pour l'installation d'un dispositif de protection cathodique d'un ouvrage de transport de gaz sur les parcelles de terrain cadastrées AN 279 et AN 280 situées avenue Franklin Roosevelt - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2754** - Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Laurent Bernoux, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint-Bonnet-de-Mure - Approbation de la convention d'indemnisation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -
- N° CP-2018-2755** - Saint Priest - Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, suite à exercice du droit de préemption, d'un tènement industriel situé 25 rue Aristide Briand et appartenant à la société Solyem - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2018-2736 à CP-2018-2755. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je commencerai par présenter les acquisitions.

Le dossier n° CP-2018-2739 concerne la Commune de Fleurieu sur Saône, pour une opération de voirie de proximité. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu, pour un montant de 20 000 €, pour la réalisation d'un muret.

Le dossier n° CP-2018-2741 concerne la Commune de Jonage. Le vendeur est la Commune, pour une régularisation de foncier. Il s'agit d'une acquisition à titre gratuit, d'un terrain nu de 824 m².

Le dossier n° CP-2018-2743 concerne la Commune de Lyon 6°, pour une opération de voirie et les vendeurs sont des particuliers. Il s'agit d'une acquisition à titre gratuit, d'un terrain nu de 15 m².

Le dossier n° CP-2018-2745 concerne la Commune de Lyon 9°, pour une opération de voirie. Il s'agit d'une acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu de 334 m².

Le dossier n° CP-2018-2747 concerne la Commune de Vaulx en Velin, dans le cadre de la restructuration du quartier Vernay-Verchères et le vendeur est la SERL. Il s'agit de l'acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu de 974 m².

Le dossier n° CP-2018-2736 concerne la Commune de Craponne, dans le cadre de l'élargissement de la rue Mauvernay. Il s'agit d'un terrain nu acquis pour un montant de 4 500 €, de 207 m².

Le dossier n° CP-2018-2737 concerne la Commune de Feyzin, dans le cadre du PPRT. Il s'agit d'une acquisition, par droit de délaissement, d'une maison et d'un terrain de 609 m², pour un montant de 85 587 €.

Le dossier n° CP-2018-2738 concerne la Commune de Fleurieu sur Saône, pour un équipement public. Le vendeur est la Commune, dans le cadre du projet d'agrandissement du captage d'eau potable. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu de 16 277 m², pour un montant de 14 735 €.

Le dossier n° CP-2018-2740 concerne la Commune de Fontaines sur Saône, pour une opération de voirie de proximité, dans le cadre de la requalification de la place de la Liberté et de la rue Pierre Carbon. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu, pour un montant de 30 000 € et d'une surface de 556 m².

Le dossier n° CP-2018-2746 concerne la Commune de Saint Priest, dans le cadre de l'élargissement de la rue Gambetta. Il s'agit de l'acquisition d'un terrain nu, pour un montant de 3 290 € et une surface de 47 m².

Le dossier n° CP-2018-2755 concerne la Commune de Saint Priest et le vendeur est la société Solyem. Il s'agit de l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel, suite à un droit de préemption. Le terrain bâti est à démolir et c'est un montant de 2 520 000 €, pour une surface de 52 329 m².

Ensuite, je vais vous présenter les 4 dossiers qui concernent les cessions.

Le dossier n° CP-2018-2748 concerne la Commune de Grigny. Il s'agit de la revente suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, d'une maison d'habitation, d'une surface de 35 m², pour un montant de 80 000 €.

Le dossier n° CP-2018-2749 concerne la Commune de Lyon 3°. L'acquéreur est la Commune, pour un équipement public. Il s'agit de la revente d'un terrain et d'une maison, pour un montant de 250 000 € et une surface de 592 m².

Le dossier n° CP-2018-2750 concerne la Commune de Saint Genis Laval. L'acquéreur est la SA d'HLM Alliadé habitat, pour faire de l'habitat et du logement social. Cinq logements et 1 garage sont vendus pour un montant de 550 000 €, pour une surface de 885 m².

Le dossier n° CP-2018-2751 concerne la Commune de Villeurbanne. La SERL fait l'acquisition d'un terrain nu, pour un montant de 211 200 € TTC et une surface de 3 191 m², dans le cadre du développement urbain de la ZAC Gratte-Ciel nord.

Enfin, les 3 derniers dossiers.

Le dossier n° CP-2018-2752 concerne la Commune de Rillieux la Pape. Il s'agit d'une servitude de passage, chemin des Balmes, qui est faite pour un équipement public et c'est une institution à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2018-2753 concerne la Commune de Tassin la Demi Lune. Il s'agit de l'institution d'une servitude, au profit de la société GRTgaz, pour une recette de 300 €.

Le dossier n° CP-2018-2754 concerne la Commune de Saint Priest, pour l'indemnisation d'un exploitant agricole, dans le cadre de la création d'une voie verte. C'est une dépense de 407 €.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Geoffroy. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Monsieur Da Passano ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Juste une précision. Chaque fois que la SERL est concernée, les administrateurs qui sont plusieurs dans la salle, ne prennent pas part au vote. Je ne le redis pas à chaque fois, pour ne pas alourdir nos réunions, mais une fois par an et j'espère que l'on en tient compte.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Je mets donc ces dossiers aux voix, s'il n'y a pas d'opposition.

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2750 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*)

- MM. Michel LE FAOU, Lucien BARGE, Jean-Luc DA PASSANO, Mme Valérie GLATARD membres du conseil d'administration de la SERL, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2747 et CP-2018-2751, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

N° CP-2018-2704 - Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire pour la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte le dossier n° CP-2018-2704. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Oui monsieur le Président, mes chers collègues. Je rappelle qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande, ayant pour objet la fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire pour la Métropole. Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commande et sera conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible. Celui-ci comportera un engagement de commande minimum de 1 200 000 € TTC et maximum de 2 880 000 € TTC, pour la durée ferme. La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 octobre 2018, a choisi l'offre de l'entreprise Lacroix Signalisation. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché.

Voilà monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Abadie. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2018-2705 - Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec Réseau de transport d'électricité (RTE) en faveur du développement du territoire - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° CP-2018-2706 - Exercice 2018 - Budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour les années 2004-2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° CP-2018-2756 - Prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en évaluation des politiques publiques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm rapporte le dossier n° CP-2018-2705 à la place de Monsieur le Vice-Président Bret, ainsi que les dossiers n° CP-2018-2706 et CP-2018-2756. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Pour le dossier n° CP-2018-2705, c'est en lieu et place de Mme Bouzerda, qui ne pouvait être présente. C'est un accord-cadre avec RTE, qui, je vous le rappelle est l'entreprise gestionnaire du réseau public du transport d'électricité. Cette entreprise réfléchit à des moyens d'être un acteur toujours plus présent au cœur des territoires et c'est fort de cet objectif, que cette entreprise a souhaité renforcer les liens avec la Métropole. C'est pourquoi les parties se sont rapprochées pour conclure un partenariat de long terme dont les modalités sont précisées dans le dossier que vous avez adopté. Cet accord-cadre a vocation à fixer les axes de collaboration et la gouvernance du partenariat entre la Métropole et RTE, en faveur du développement de la Métropole.

Ce rapprochement vise la réalisation d'un objectif commun et n'implique en aucun cas la création d'une personne morale. Cet accord-cadre conclut pour une durée de 3 années, concerne les thématiques d'intérêt suivantes :

- la transition énergétique,
- le développement et l'aménagement urbain,
- le développement économique, l'attractivité et l'innovation,
- les solidarités.

Je vous demande d'autoriser monsieur le Président à signer cet accord-cadre.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Brumm. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ? Monsieur Charles ?

M. le Vice-Président CHARLES : Juste une petite remarque. Je n'ai rien à dire de spécial sur le contenu. Je ne sais pas si mon collègue Roland Crimier, au titre de l'énergie, a été associé, mais il serait bien qu'en termes de transversalité, les délégations qui travaillent avec RTE, soient associées la prochaine fois. Très clairement nous travaillons plus avec Enedis, qu'avec RTE, mais ce serait bien en termes de transversalité, que nous puissions élaborer ensemble.

M. LE PRESIDENT : Le but de cette convention, de cet accord-cadre, est justement de faire la transversalité. Ce qui a été discuté là, c'est le principe même de l'accord-cadre, ce n'est pas le contenu, c'est de lister les sujets qui sont souvent transversaux. C'est quelque part ce que nous connaissons déjà, sur d'autres conventions que nous avons déjà dans cette maison. Je pense notamment à une convention que nous avons avec EDF, avec Véolia, qui permet et nous contraint, mais dans le bon sens du terme, à nous réunir autour de la table, entre les Vice-Présidents, les Conseillers délégués, sur l'ensemble des sujets et de mettre avec nous l'ensemble des services, pour que chacun mesure ce que nous faisons avec telle ou telle entreprise, et pas simplement un seul sujet, mais une totalité de sujets et c'est ce qui sera fait dans le travail qui va s'engager maintenant, à partir de cette base de l'accord-cadre.

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas d'opposition, donc il est adopté.

Monsieur Brumm, les dossiers n° CP-2018-2706 et CP-2018-2756.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Pour le dossier n° CP-2018-2706, il s'agit d'une admission en non-valeur. Le Trésorier de Lyon Municipale et Métropole de Lyon a dressé les états des créances irrécouvrables du budget principal ainsi que des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour les années 2004 à 2018.

Ces produits n'ont pu être recouverts pour des raisons qui figurent au dossier, mais ce sont essentiellement des liquidations et des redressements judiciaires pour des montants plus importants.

L'admission en non-valeur a pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire mais n'implique pas que le recouvrement soit abandonné, même si c'est un vœu pieu. Cela se traduit bien-sûr par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur. Le montant pour lequel nous avons demandé une admission en non-valeur est cette fois-ci de 812 663,62 €.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Brumm. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Monsieur Jacquet ?

M. le Conseiller délégué JACQUET : Pour le dossier n° CP-2018-2756, puisqu'il s'agit d'une décision pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en évaluation des politiques publiques. Je voulais d'abord me féliciter de cette décision qui concrétise plus d'1 an de travail avec les services, car il s'agissait de mettre en place pour la Métropole, une politique d'évaluation qu'elle n'avait pas. Il s'agit de concevoir et mettre en œuvre des méthodologies d'évaluation, de créer des outils de travail, d'animer des temps de travail collectifs, de rédiger un rapport de réponses aux questions d'évaluation que nous proposons, de co-construire les préconisations et les scénarios d'évolution, en tenant compte des conditions de leur évaluation. Bien entendu, cela demande effectivement un gros travail. Nous reviendrons vers vous pour vous présenter les premiers éléments d'un travail qui s'effectue dans 2 domaines, pour le développement, pour ce qui me concerne, parce que c'est plus large que ma seule délégation, mais pour celle qui concerne ma délégation, le développement industriel, nous travaillons sur 2 sujets : la Vallée de la Chimie et les zones industrielles de notre Métropole. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets ces dossiers aux voix.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Si je peux me permettre monsieur Jacquet, vous avez devancé l'appel, parce que c'est un dossier que je vais présenter à l'instant, au lieu et place de notre collègue monsieur Grivel.

M. LE PRESIDENT : Donc on va mettre le 1^{er} dossier aux voix. Pas d'opposition ? Il est adopté. Le 2^{ème} dossier, monsieur Brumm.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Le 2^{ème} dossier, n° CP-2018-2756, est un dossier de monsieur Grivel. La Métropole de Lyon a engagé une démarche d'évaluation expérimentale, afin d'objectiver les effets de la création de notre nouvelle institution sur certaines politiques publiques ou dispositifs exemplaires du mandat. Le marché que nous allons signer aura pour effet d'apporter expertise et méthode pour mettre en œuvre les projets d'évaluation retenus.

Concrètement, il s'agira :

- de concevoir et mettre en œuvre des méthodologies d'évaluation adaptées à chaque projet d'évaluation,
- de créer des outils de travail,
- d'animer des temps de travail collectif réunissant différents types d'acteurs,
- de rédiger un rapport de réponse aux questions d'évaluation,
- de co-construire les préconisations, les scénarios d'évolution, en tenant compte des conditions de leur réalisation.

Le marché ferait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande. Il serait conclu pour une durée ferme de 2 ans, reconductible et il comporterait un engagement de commande minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC et un maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, pour la durée ferme de l'accord-cadre. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction. Il s'agit donc mes chers collègues, d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° CP-2018-2707 - Charly - Garantie d'emprunt accordée à la Société en commandite par actions (SCA) Foncière habitat et humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2708 - Décines Charpieu - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2709 - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'aménagement et de la construction (OPAC) de l'Isère auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2710 - Givors - Lyon 6° - Montanay - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2711 - Lyon - Vénissieux - Vaulx en Velin - Saint Didier au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Oullins - Irigny - Saint Priest - Villeurbanne - Neuville sur Saône - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2712 - Lyon - Caluire et Cuire - Saint Genis les Ollières - Vénissieux - Vaulx en Velin - Oullins - Décines Charpieu - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2713 - Lyon 6° - Garantie d'emprunt accordée à l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Fénelon Trinité auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (CERA) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2714 - Lyon 7° - Vaulx en Velin - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) SEM Patrimoniale du Grand Lyon auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes - Transfert de garantie d'emprunt du projet situé 299 avenue Jean Jaurès à Lyon au profit de l'achat d'un bâtiment situé avenue Gabriel Péri - rue Bachelard à Vaulx en Velin - Décision modificative à la décision du Bureau n° B-2013-4246 du 10 juin 2013 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2715 - Lyon 7° - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2716 - Lyon 8° - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2717 - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole Centre-Est - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2718 - Pierre Bénite - Givors - Grigny - Vénissieux - Bron - Lyon - Saint Genis les Ollières - Mions - Neuville sur Saône - Albigny sur Saône - Sainte Foy lès Lyon - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Craponne - Caluire et Cuire - Corbas - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2719 - Sathonay Camp - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) de l'Ain Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2720 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Dynacité auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2721 - Villeurbanne - Saint Priest - Vénissieux - Mions - Vaulx en Velin - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2018-2722 - Licence d'utilisation de la marque BLEND WEB MIX de la Métropole de Lyon - Approbation d'un contrat de licence de marque avec l'association la Cuisine du web - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° CP-2018-2723 - Accident fluvial du 2 avril 2013 impliquant le bateau VIKING EUROPE - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon, la société VIKING et la société PREMICON RHEIN DONAU FLUSSSCHIFFAHRTS GMBH ET CO KG - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2018-2707 à CP-2018-2723. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, 17 dossiers, je commence par les garanties d'emprunts, avec 7 décisions modificatives et 8 décisions de nouvelles garanties relatives à 566 logements, pour un montant de garantie supplémentaire de 19 579 704 €.

Les 7 décisions modificatives, concernent tout d'abord les dossiers n° CP-2018-2709, CP-2018-2711, CP-2018-2712, CP-2018-2718, CP-2018-2719 et CP-2018-2721, pour des réaménagements de dette portant sur des rallongements de durée de prêt et d'uniformisation de marge, au profit de l'OPAC 38, de la SA Gabriel Rosset, de Grand Lyon habitat, de Lyon Métropole habitat, de Dynacité et d'Est Métropole habitat.

La dernière décision modificative, le dossier n° CP-2018-2714, est au profit de la SEMPAT, pour un transfert d'objet de prêt et pour accompagner ce transfert d'objet de prêt. Il vous est proposé que la Métropole réalise également le transfert de sa garantie d'emprunts, qui sur ce type d'opération est accordée à hauteur de 50 %, pour un capital garanti restant dû de 3 950 000 €.

J'en viens aux 8 nouvelles demandes de garanties.

Le dossier n° CP-2018-2707 est au profit de la SCA Foncière habitat humanisme, pour l'acquisition-amélioration d'un logement situé, place de la Mairie, à Charly. Le montant total garanti est de 30 600 €.

Le dossier suivant n° CP-2018-2708 est au profit de l'Immobilière Rhône-Alpes, pour la réhabilitation de 148 logements situés rue Salvador Allende, à Décines-Charpieu et la construction de 11 logements situés rue Cuvier, à Lyon 6°. Le montant total garanti est de 4 442 422 €.

Le dossier n° CP-2018-2710 est au profit de Lyon Métropole habitat, pour l'acquisition en VEFA de 8 logements situés rue de la Croix blanche, à Montanay. Ce sont des opérations d'acquisitions-améliorations concernant 44 logements situés rue Germain, à Lyon 6° et de 3 logements situés rue du Moulin, à Givors. Le montant total garanti est de 2 565 442 €.

Le dossier n° CP-2018-2713 est au profit de l'OGEC Fénélon Trinité, pour les travaux de la première tranche d'extension et la mise en conformité "sécurité et accessibilité", du collège Fénélon situé rue Paul-Michet Perret, à Lyon 6°. Le montant total garanti est de 493 600 €.

Le dossier n° CP-2018-2715 est au profit de Grand Lyon habitat, pour les acquisitions en VEFA de 72 logements situés rue Jaboulay, à Lyon 7° et de 56 logements situés cours Lafayette, à Lyon 5°. Le montant total garanti est de 5 080 211 €.

Puis, j'ai 2 dossiers au profit d'Alliade habitat :

- le n° CP-2018-2716, pour la réhabilitation de 176 logements situés rue Philippe Fabia, à Lyon 8° et la construction de 36 logements situés chemin de Pommier, à Meyzieu. Le montant total garanti est de 4 940 817 €,

- et le n° CP-2018-2717, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés avenue Jean Collomb, à Marcy l'Etoile et la construction de 2 logements situés chemin de Pommier, à Meyzieu. Le montant total garanti est de 255 722 €.

Le dernier dossier de garantie, le n° CP-2018-2720, est au profit de Dynacité pour l'acquisition en VEFA de 18 logements situés rue Frédéric Fays, à Villeurbanne. Le montant total garanti est de 1 770 890 €.

Le dossier n° CP-2018-2722, concerne l'approbation d'un contrat de licence de marque entre la Métropole et l'association "la Cuisine du web". Par cette licence d'utilisation exclusive, la Métropole autorise l'association à utiliser la marque "Blend Web Mix", à titre gratuit, sur une période de 5 ans.

Enfin le dernier dossier, le n° CP-2018-2723, pour l'approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole, la société Viking et la société Premicon Rhein Donau Flussschiffahrts GmbH et Co.kg, suite à l'accident du 2 avril 2013, au cours duquel le bateau "Viking Europe" avait heurté une arche métallique du pont de l'Université. La société Viking s'engage à verser à la Métropole une indemnité de 1 098 185,41 €. Il s'agit également monsieur le Président, de vous autoriser à signer ledit protocole.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Claisse. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2018-2708 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2710 et CP-2018-2718, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2712 et CP-2018-2715, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2712 et CP-2018-2715, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2018-2716 et CP-2018-2717 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*)

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2721, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2018-2724 - Maintenance des systèmes d'automatisme et programmation sur les installations du service usines de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de service à la suite d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2725 - Pierre Bénite - Fourniture de pièces détachées et réparations des pompes à boues déshydratées haute pression à piston et équipements périphériques installées sur la station d'épuration à Pierre Bénite - Lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2726 - Convention pour l'utilisation et la gestion des logiciels et base de données partagés avec le Département du Rhône dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2727 - Convention-cadre de partenariat entre la Métropole de Lyon, le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) et l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) pour la période 2019-2022 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2018-2728 - Marcy l'Etoile - Protocole d'accord transactionnel à signer avec les consorts Delorme, la Commune de Marcy l'Etoile et la société BIOMERIEUX - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2018-2724 à CP-2018-2728. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Oui monsieur le Président et chers collègues. Tout d'abord, le dossier n° CP-2018-2724 concerne la maintenance des systèmes d'automatisme et de programmation sur les installations des usines de la Métropole, des usines d'assainissement et d'eau potable. Il s'agit d'une autorisation de signer le marché, suite d'une procédure négociée sans publicité, puisque la société automatique, informatique industrielle A2I, a un droit d'exclusivité sur un logiciel. Le montant pour une durée ferme de 2 ans est de 100 000 € HT minimum et de 300 000 € HT maximum, par an.

Le dossier n° CP-2018-2725 concerne la fourniture de pièces détachées et de réparations de pompes à boues déshydratées à haute pression concernant des équipements périphériques installés sur la station d'épuration à Pierre Bénite. Il s'agit du lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

Ce serait bien que je puisse poursuivre...

M. LE PRESIDENT : S'il vous plaît, nous allons laisser monsieur Colin poursuivre jusqu'au bout, je vous remercie.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Merci monsieur le Président.

Donc, concernant la fourniture de pièces détachées, le marché fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, pour une durée ferme de 2 ans, avec un minimum de 80 000 € HT et maximum de 320 000 € HT, pour la durée ferme du marché.

Le dossier n° CP-2018-2726, concerne une convention pour l'utilisation et la gestion des logiciels et base de données partagés avec le Département du Rhône, dans le cadre du schéma d'aménagement de la gestion des eaux, le SAGE.

Le dossier n° CP-2018-2727, concerne une convention-cadre de partenariat entre la Métropole de Lyon, le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) et l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) pour la période de 2019 à 2022. La convention-cadre a pour objet de définir les objectifs communs et les engagements réciproques, des parties sur les partenariats, dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des ruissellements.

Ensuite, le dossier n° CP-2018-2728, concerne un protocole d'accord transactionnel à signer avec les consorts Delorme, la Commune de Marcy l'Etoile et la société BIOMERIEUX. C'est un accord transactionnel pour une indemnisation concernant une servitude de passage en tréfonds, c'est-à-dire que l'on va passer le tuyau d'assainissement chez eux, donc nous leur versons une indemnisation à hauteur de 8 000 €, ainsi qu'une indemnisation liée aux nuisances générées par le chantier, de 11 000 €.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Colin. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2018-2729 - Mission d'appui à la négociation et au contrôle de la concession de distribution publique d'électricité - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° CP-2018-2757 - Caluire et Cuire - Fontaines Saint Martin - Lyon 3° - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier rapporte les dossiers n° CP-2018-2729 et CP-2018-2757. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Oui monsieur le Président, chers collègues, cette décision n° CP-2018-2729 concerne une mission d'appui à la négociation et au contrôle de la concession de distribution publique d'électricité.

Simplement, je vous rappelle que depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la Métropole est compétente pour la concession de distribution électrique, et notamment la concession sur la Ville de Lyon, qui arrive à échéance le 23 octobre 2019. La Métropole souhaite à cet effet désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la renégociation de ce contrat. Les défis à relever sont de taille puisqu'il s'agit non seulement de garantir un bon entretien du réseau et un bon niveau de service. Nous avons vu quelques aléas sur notre territoire ces dernières semaines au niveau de la distribution, mais aussi de contribuer à la transformation nécessaire du modèle énergétique vers un modèle plus vert, plus économe, plus efficace et plus local et je rajouterai plus transparent.

Il s'agit donc de vous autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour une mission d'appui à la négociation et au contrôle de la concession de distribution publique d'électricité, avec le groupement d'entreprises Naldeo/Finance Consult/Cabanes pour un montant de 220 000 € HT, sur une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois pour 2 années.

Ensuite, la décision n° CP-2018-2757, que je présente en lieu et place de Michel Le Faou, compte-tenu de sa position dans les conseils d'administration. Il s'agit d'aide à la pierre pour le logement social 2018 et de l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux. Il s'agit de projets de logements sociaux et de subventions sur les Communes de Villeurbanne, Caluire et Cuire, Lyon 3° et Fontaines Saint Martin. Cela concerne une subvention maximale de 882 000 € qui concerne 22 logements en prêts locatifs à usage social (PLUS) et 35 logements en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Il s'agit de vous autoriser monsieur le Président, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Crimier. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2018-2757 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° CP-2018-2732 - Compte-rendu des déplacements autorisés des élus - Période du 1er août au 30 septembre 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2018-2733 - Villeurbanne - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-Ciel nord - Désaffectation et déclassement des parcelles de terrain nu cadastrées BD 53 et BD 130 pour partie et situées 153 cours Emile Zola - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2734 - Prestations de reprographie pour les services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2018-2735 - Location de bâtiments modulaires pour cuisines provisoires sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2018-2732 à CP-2018-2735. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit de 4 dossiers.

Pour le dossier n° CP-2018-2732, il vous est demandé de prendre acte des déplacements effectués par nos collègues, dans le cadre de leurs délégations respectives. Les déplacements ont été effectués entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2018.

Le dossier n° CP-2018-2733 concerne la Commune de Villeurbanne. Il s'agit, dans le cadre de la ZAC Gratte-Ciel nord, de prononcer la désaffectation et le déclassement des parcelles de terrain nu situées 153 cours Emile Zola.

Le dossier n° CP-2018-2734, concerne des prestations de reprographie pour les services de la Métropole. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre y afférent, avec l'entreprise Lips. Le montant minimum est de 180 000 € TTC et maximum de 720 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois pour 2 années supplémentaires.

Enfin, dernier dossier, le numéro CP-2018-2735. Il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande, relatif à la location de bâtiments modulaires pour cuisines provisoires. Le montant maximum est de 6 000 000 € TTC, sans engagement de commande minimum, pour une durée ferme de 4 ans.

Voilà monsieur le Président, j'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Kabalo. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2018-2758 - Marché public de prestations intellectuelles pour la mise en œuvre d'un registre d'enquête publique dématérialisé concernant la révision du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Protocole d'accord transactionnel avec la société CDV - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte le dossier n° CP-2018-2758. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Oui monsieur le Président. Il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel avec la société CDV, qui nous est proposé dans le cadre de cette décision. Cela a trait au marché public de prestations intellectuelles pour la mise en œuvre d'un registre d'enquête publique dématérialisé, donc numérique, dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

Pour mémoire et pour ceux qui ont suivi ce processus, dans le cadre des enquêtes publiques, pour toute opération qui relève de ce processus-là, vous avez jusqu'à présent des registres papier qui sont à disposition dans les mairies. Dans le cadre de cette révision générale du PLU-H, il a été mis en place un registre numérique et la commission d'enquête a souhaité à ce que toutes les contributions, et notamment celles qui étaient réalisées sous forme papier dans les registres papiers en mairies, soient systématiquement saisies, mises en ligne et mises à disposition de nos concitoyens, en consultation par voie électronique. Ce qui a donc nécessité des formalités de traitement beaucoup plus conséquentes que ce que nous avons envisagé en termes de signes à traiter au début du processus, parce que nous sommes passés de 50 000 signes prévus, à 913 134 signes exactement, ce qui a donc permis de mettre à la consultation du public, l'ensemble des contributions formulées en tout point des territoires de la Métropole, sur tous les registres existants, au niveau des communes et des services. Cela nécessite donc une prestation supplémentaire. Le prestataire en question nous avait adressé une requête avec un montant de paiement à hauteur de 51 700 € HT supplémentaires et nous avons trouvé une transaction avec le prestataire en question pour une prestation ressortant au final à 47 975 € HT.

Voilà monsieur le Président l'objet de ce protocole transactionnel avec la société CDV.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Le Faou. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2018-2759 - Accord-cadre de partenariat avec UNITEX Auvergne-Rhône-Alpes et INTERSOIE en faveur du développement de la filière textile sur le territoire de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Peillon rapporte le dossier n° CP-2018-2759. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il s'agit d'adopter un accord-cadre de partenariat avec Unitex Auvergne-Rhône-Alpes et Intersoie en faveur du développement de la filière textile sur notre territoire. Unitex Auvergne-Rhône-Alpes est le syndicat professionnel du textile, qui fédère et représente l'ensemble des activités de la filière régionale : de la transformation du fil, au convertissant, en passant par le tissage, le tricotage, l'ennoblissement et l'assemblage.

Cette organisation professionnelle, accompagne chaque année plusieurs centaines de TPE, PME et ETI présentes sur les marchés, aussi bien de la mode et de l'habillement, que de l'ameublement / décoration, mais aussi et surtout des textiles techniques. Il s'agit du transport, de la santé, du sport et loisir, de la protection individuelle, du bâtiment ou encore de l'agriculture.

Quant à l'association Intersoie, elle a pour objet de défendre et promouvoir les intérêts de toutes les professions et entreprises situées en France, engagées dans la production, l'utilisation ou la commercialisation de la soie et des produits soyeux.

Ces 2 associations professionnelles ont décidé de créer cette année l'association Silk in Lyon, afin notamment d'organiser le nouvel événement qui aura lieu cette semaine en partenariat avec la Ville de Lyon et la Métropole, qui se nommera également Silk in Lyon.

Concernant le contenu de cet accord-cadre, il est articulé autour des thématiques d'une part d'insertion et de formation, et d'autre part d'attractivité et de rayonnement international.

Sans entrer dans le détail exhaustif, sur l'insertion et la formation, nous travaillerons sur nos compétences, à savoir d'une part sensibiliser aux métiers du textile et l'orientation professionnelle dans les collèges, à travers notamment des parcours pédagogiques ; et favoriser l'attractivité des métiers de la filière au bénéfice des personnes en situation d'insertion, d'autre part.

En ce qui concerne l'attractivité et le rayonnement international, la Métropole s'engage, dans le cadre de ses coopérations à l'international, à associer les représentants de la filière textile. Il sera lancé cette semaine, justement dans le cadre de Silk in Lyon, le réseau des villes de la soie, avec la signature d'une déclaration d'intention, ce vendredi.

Il s'agit donc d'adopter cet accord-cadre et de vous autoriser à le signer.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° CP-2018-2760 - Feyzin - Irigny - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Solaize - Vénissieux - Vallée de la chimie - Etude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre du volet habitat du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller rapporte le dossier n° CP-2018-2760. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit d'une décision qui concerne le volet habitat du PPRT de la Vallée de la chimie et nous sollicitons là une subvention de l'ANAH. Nous allons donc chercher des recettes pour la dépense de l'étude pré-opérationnelle qui avait été lancée en 2017, qui consistait à avoir un diagnostic pour dimensionner le dispositif d'animation du volet habitat du PPRT. L'étude a été réalisée et a coûté 187 098 € TTC et là nous sollicitons, comme cela est possible, une subvention de l'ANAH, à hauteur de 50 % du montant de la dépense hors taxe, déduite de la subvention de la Caisse des dépôts, elle-même de 22 800 €.

Il s'agit de demander une subvention à l'ANAH, de 77 957,50 €.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci madame Vessiller. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

(La séance est levée à 11 heures 15).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 18 décembre 2018.

Le Président,

La Secrétaire de séance,
